



2
Jours

L'actualité en droit du travail

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JCF-DPAD-122-V2

Objectifs de la formation

- Appréhender les changements du Code du travail
- Évaluer les enjeux de la nouvelle hiérarchie des normes
- Saisir les opportunités de négociations collectives
- Anticiper les évolutions des IRP
- Maîtriser les conséquences des ordonnances MACRON (nouveaux enjeux et nouvelles obligations)

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1

1. Examiner les nouvelles dispositions relatives aux ruptures des contrats de travail

- L'application du barème prud'homal en cas de licenciement
- Revalorisation de l'indemnité légale de licenciement (décret n°2017-1398 du 25/09/2017)
- Les conséquences des nouvelles règles de procédure et de motivation applicables au licenciement
- La modification des délais de recours en cas de licenciement (économique L. 1235-7 et personnel L. 1471-1) - Les exceptions
- L'assouplissement du régime juridique du licenciement économique
- L'obligation de reclassement et des critères d'ordre (économique : individuel/collectif et pour inaptitude)
- Avantages et inconvénients des ruptures conventionnelles collectives
- Focus sur le contrat d'apprentissage (Article L6222-18 du Code du travail)
- La nouvelle articulation des accords de branche et d'entreprise
- La primauté des accords d'entreprise
- L'articulation accords/contrat de travail
- La signature des accords (entreprises de moins de 11 salariés, entre 11 et 49 salariés, 50 salariés et plus, généralisation de l'accord majoritaire)
- Les modalités de la négociation

Jour 2

2. Intégrer le rôle et le fonctionnement du CSE (instance unique de représentation du



personnel)

- Moyens et modes de fonctionnement du CSE
- Le Conseil d'entreprise : alternative au CSE
- Le Conseil d'entreprise : mise en place et compétences
- Le budget de fonctionnement du CE/CSE
- Transition du CE au CSE : modalités juridiques
- La reconnaissance des compétences des représentants du personnel APRES-MIDI

3. Comprendre les ordonnances Macon et la modification des relations de travail

- Télétravail : les nouveaux droits des salariés
- Le nouveau recours au prêt de main-d'oeuvre à but non lucratif
- Les CDI de chantier ou d'opération
- Les changements pour les CDD et les contrats de travail de mission temporaire

Pré-requis

Connaître le droit du travail

Public cible

Juriste, ARH, RRH, DRH

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

DEFI3
TRANSFORME VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIERE



- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



